



Le Syndicat.

Conférence de presse du 11 janvier 2010

«Les syndicats et la presse des consommateurs s'opposent à la réduction des rentes LPP»

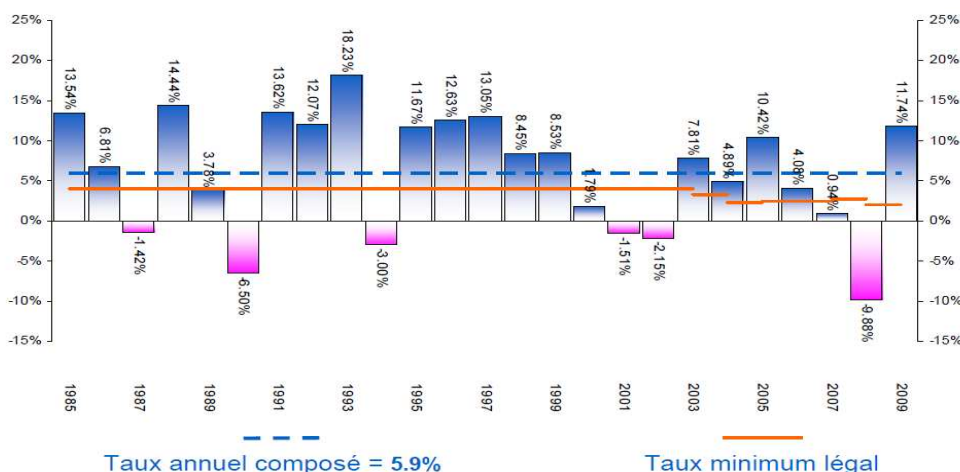
Pour une vision à long terme du 2^e pilier, Non le 7 mars 2010 à l'abaissement du taux de conversion

Aldo Ferrari, membre de plusieurs Conseils de fondation de prévoyance professionnelle¹, Brevet fédéral de spécialiste en assurances sociales, secrétaire régional Unia Vaud

Alors que les marchés bouclent l'année 2009 sur des résultats positifs à deux chiffres (indice LPP 25 à 11,74%), les partis bourgeois et les associations patronales faïtières recommandent au peuple d'accepter la baisse des rentes du 2^e pilier. Face à l'empressement de certains, à la peur et aux mesures à courte vue, il faut rappeler que la prévoyance professionnelle se construit sur un horizon de 60 ans, 40 ans de cotisations et 20 ans de prestations. Les faits chiffrés plaident pour un maintien du taux de conversion actuel et une vision à long terme.

Depuis l'instauration du 2^e pilier en 1985, les caisses de pension qui ont placé leur argent avec une mesure du risque raisonnable, soit 25% de leurs avoirs placés en actions, ont obtenu une performance annuelle de 5,9% (voir graphique ci-dessous) alors qu'elles ont dû verser 4% à leurs assurés jusqu'en 2002, taux qui a ensuite été progressivement réduit jusqu'à 2%. Le solde aurait dû servir à effectuer des réserves pour les mauvaises années comme 2000 à 2003 ou 2008.

Performances annuelles du LPP-25 depuis 1985



Source : IAM

Aujourd'hui, la mauvaise gestion des avoirs devrait être financée par une réduction des rentes, ce que le syndicat Unia refuse de cautionner. Unia, partenaire social attaché à la prévoyance professionnelle, peut se targuer d'expériences de gestion partiaire du 2^e pilier qui ont permis pendant 25 ans de servir des prestations supérieures au minimum légal.

Une mauvaise gestion financée par les assurés

Les assureurs ont fait d'énormes profits ces dernières années avec le 2^e pilier mais ils ont aussi mené une politique d'investissement erronée, depuis la crise financière du début 2000, en particulier, par des placements dans des produits spéculatifs. Le rapport de la FINMA sur les comptes du 2^e pilier 2008 des assureurs privés est sans appel: « **...les amortissements sur les valeurs nominales devenus nécessaires ont eu des effets clairement négatifs sur le résultat. D'une manière générale, ils sont dus aux parts élevées aux emprunts d'entreprises avec faible Rating, à des prêts en monnaies étrangères pas sécurisés intégralement ainsi qu'à des investissements risqués dans des placements alternatifs.** » Les assureurs veulent faire payer

aux assurés leurs aventures dans l'univers des hedge funds: deux tiers de leurs placements en actions – tombés à moins de 6% en 2008 - sont à haut risque dans des hedge funds. Par ailleurs, la classe moyenne ne reçoit actuellement qu'un taux de conversion entre 5,6 et 5,8% des assureurs privés pour la part surobligatoire (au-delà de Fr. 82'080 annuel), reflétant l'objectif à la baisse poursuivi par les assureurs. Prétendre que le maintien du taux de conversion poussera les caisses de pension dans les bras du « capitalisme de casino », comme le fait M. Bigler, directeur de l'USAM, c'est oublier que, malgré l'opposition des syndicats, le Conseil Fédéral a justement autorisé au 1^{er} janvier 2009² de placer 15% des avoirs des caisses de pension (près de 100 milliards) dans des produits de type « Madoff ». Notre revendication demeure claire, il faut interdire les placements des fonds de pension dans les hedge funds. Nous avons tout à y perdre à long terme.

Economie Suisse et l'USAM – une vision économique digne de l'économie planifiée

Alors que leurs entreprises membres cherchent à attirer les investisseurs privés avec des promesses de rendement à deux chiffres, comment les associations patronales peuvent-elle prétendre que l'économie réelle ne pourra plus dégager des rendements de 5% pour les futurs retraités? Cette vision est digne d'une économie planifiée datant d'une époque révolue. La confiance dans le système des deux piliers doit nous orienter vers une vision à long terme et des placements dans des sociétés générant emploi et recherche. Si personne ne peut apporter de garanties sur l'avenir, nous constatons néanmoins que nous pouvons garantir le taux de conversion actuel, même avec un rendement plus bas que par le passé. Si l'on devait réaliser que cet objectif n'est plus atteignable, alors nous devons chercher des solutions autres que la seule réduction des rentes insupportable pour les assurés.

Des décisions précipitées dictées par la peur

Les comptes annuels du 2^e pilier présentent un excédent de produit de près de 20 milliards (chiffres 2007 OFAS). Le taux de couverture moyen des caisses de pension privées, qui était de 103,5% au 30 septembre 2009³, atteindra certainement 105% à fin 2010. Or que valent les déclarations du Conseil Fédéral lorsqu'il prétend que le 2^e pilier perd 600 millions par an alors que les caisses de pension privées suisses sont à même de garantir les prestations de tous leurs assurés et qu'il reste encore plus de vingt milliards à disposition? L'année 2009 démontre une fois de plus que le deuxième pilier se gère à long terme et que les mesures d'assainissement urgentes des caisses de pension préconisée par l'OFAS n'étaient dans la majorité des cas pas nécessaires.

Le Parlement a décidé lors de la première révision de la LPP une réduction du taux de conversion à 6,8% en 2014. Les assurés du deuxième pilier sont en droit de connaître les effets de cette première révision avant de prendre des décisions hâtives, il en va de la confiance du peuple dans la prévoyance professionnelle et de sa pérennité.

Nous appelons à voter **NON le 7 mars 2010**, parce que :

- **La prévoyance professionnelle est une assurance sociale qui doit garantir une prestation qui permette de vivre dignement à la retraite.**
- **La réduction du taux de conversion se fait sur le seul dos des salariés alors que le financement du 2^e pilier est paritaire, employeurs et employés.**
- **Le taux de rémunération des avoirs a diminué depuis 2003 passant de 4% à 2%, réduisant ainsi le capital constitué par les assurés.**
- **Le rendement annuel des avoirs du 2^e pilier est de 5,9% depuis sa création en 1985.**
- **Le taux de couverture des caisses de pension privées est de près de 105% à fin 2009.**
- **Les comptes de la prévoyance professionnelle présentent un excédent annuel de 20 milliards.**
- **L'impact de la réduction décidée par le Parlement lors de la première révision LPP en 2003 n'a pas encore pu déployer ses effets.**

¹Président du Fonds Interprofessionnel de Prévoyance et du Fonds de prévoyance des garages vaudois, vice-président de la Caisse de retraite de l'Industrie vaudoise de la Construction et de la Fondation de la métallurgie vaudoise du bâtiment, membre du Conseil de Fondation de la Caisse de pension Unia et membre de la commission de gestion de la Caisse de prévoyance professionnelle neuchâteloise. Ces différentes fondations couvrent **plus de 40'000 assurés pour 3,5 milliards de francs sous gestion**

² Les limites de placements sont fixées aux articles 53 et suivants de l'OPP2

³ Moniteur des caisses de pension Swisscanto au 30.09.2009